



Total
Avril 2021

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total
Ecosolutions » au produit « Batterie MRX »

EY & Associés



Total

Avril 2021

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » au produit « Batterie MRX »

A la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons effectué des travaux visant à exprimer l'assurance raisonnable que le produit « Batterie MRX », dont la description figure sur le site www.total.com¹ et dans la fiche externe en date du 10 mars 2021, a obtenu le label « Total Ecosolutions » conformément au référentiel « Total Ecosolutions » version 7 du 11 janvier 2021 (ci-après dénommé « le Référentiel ») ; ce Référentiel, téléchargeable sur le site www.total.com¹, a été établi sur la base des normes ISO 14020 et ISO 14021 et a fait l'objet d'une revue externe préliminaire qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport indépendant sur sa conception, rapport également consultable sur www.total.com¹.

Nos travaux ont été menés conformément au standard international ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) de l'IFAC (International Federation of Accountants). Il appartient à la société Total de mettre régulièrement à jour le Référentiel, d'en assurer la mise à disposition auprès des utilisateurs internes et des tiers, et d'appliquer le Référentiel. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une opinion sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » au produit « Batterie MRX ».

Nature et étendue des travaux

Pour exprimer notre opinion, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons apprécié la cohérence, la précision, la clarté, l'objectivité, le caractère exhaustif et la pertinence du Référentiel et des éléments du dossier-type d'attribution de label des produits et services « Total Ecosolutions ».

¹ Adresse exacte : www.ecosolutions.total.com

- Nous avons conduit des entretiens avec les personnes en charge de l'élaboration du dossier d'attribution du label, analysé la documentation disponible visant à justifier les méthodes d'évaluation de l'impact global sur l'environnement et de la comparaison avec le service de référence. Nous avons également examiné les comptes rendus et validations du comité de labellisation et du comité de direction « Total Ecosolutions » afin d'identifier les éventuels risques d'écart par rapport au processus d'attribution de label défini dans le Référentiel. Cependant, le périmètre des travaux n'inclut pas la vérification des données sources utilisées pour les calculs.

Ces travaux ont été réalisés par nos équipes spécialisées en matière d'environnement et de développement durable.

Informations ou explications

- Le Référentiel vise à définir les règles d'attribution du label « Total Ecosolutions », l'organisation et les responsabilités, les modalités d'évaluation du niveau de performance environnementale, de vérification de la conformité au Référentiel, de communication interne et externe ainsi que les règles de gestion de la documentation, conformément aux exigences des normes ISO 14020 et ISO 14021.
- Le produit « Batterie MRX » est une batterie Nickel-Cadmium de 230 Ah, à électrodes frittées/plastifiées avec des polymères à base de propylène (PBE), de 54 cellules, de tension 1,2V, pour des applications Train à Grande Vitesse (TGV). Sa durée de vie est de 15 ans. Elle est utilisée pour fournir une énergie électrique de secours pour les services vitaux à bord (éclairage, systèmes de données et de communication, etc.) en cas de rupture de caténaire ou de panne de réseau.
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire du produit « Batterie MRX » est réalisée par comparaison, pour un service rendu équivalent, avec le produit de référence, une batterie au plomb de 210 Ah, de type « flat pasted », de 36 cellules, de tension 2V, utilisée pour les applications chemins de fer, dont la durée de vie est de 4 ans, produit représentatif du marché.
- L'examen comparatif de l'impact environnemental du produit « Batterie MRX » a été réalisé à partir d'une analyse de cycle de vie (ACV) pour évaluer la réduction de consommation d'énergie primaire et d'émissions de gaz à effet de serre.
- L'unité fonctionnelle retenue est « fournir une puissance électrique de secours sur une période de 15 ans, à raison d'une décharge par mois, à partir d'une batterie utilisée pour des applications chemin de fer, de charge 210 Ah à 230 Ah (aux performances similaires), qui fournit 9,5 kWh ».
- Le gain significatif retenu et validé par le Comité de Direction « Total Ecosolutions » est une réduction de 11% de la consommation en énergie primaire et de 46% des émissions de gaz à effet de serre, grâce au produit étudié.

Opinion

A notre avis, le produit « Batterie MRX » a reçu le label « Total Ecosolutions », dans tous ses aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 07 avril 2021

EY & Associés



Christophe Schmeitzky
Associé Développement Durable